

Kagame et ses proches accusés de massacres par la justice espagnole

CHRISTOPHE AYAD

QUOTIDIEN : samedi 9 février 2008

Nouveau coup dur pour le régime du président rwandais Paul Kagame. Un peu plus d'un an après le coup de tonnerre provoqué par l'enquête du juge antiterroriste français Jean-Louis Bruguière, l'accusant d'avoir commandité l'attentat du 6 avril 1994, qui avait préludé au génocide de 800 000 Tutsis et opposants hutus, la justice espagnole met en cause le chef de l'Etat rwandais et son entourage.

Epargné. L'Audience nationale, la principale instance judiciaire espagnole, a annoncé des poursuites contre 40 militaires rwandais, dont 11 généraux, pour *«génocide, crimes contre l'humanité et terrorisme»* commis dans les années 90. Le président Kagame, dont la responsabilité est désignée sans ambiguïté, est épargné, pour l'instant, en raison de son statut de chef d'Etat en exercice. Sept des quarante inculpés vivent à l'étranger : certains sont les mêmes que ceux visés par le juge Bruguière. Mais le cas le plus gênant pour Kigali, l'Union africaine et l'ONU est celui de Karenzi Karake, numéro 2 de la Minuad, la force de paix au Darfour.

Saisi en 2005 de l'assassinat, entre 1994 et 2002, de neuf Espagnols, six religieux et trois humanitaires, le juge Fernando Andreu, qui a instruit en vertu du principe de *«compétence universelle»*, se livre à un réquisitoire de la méthode de prise de pouvoir puis de son exercice par le Front patriotique rwandais (FPR) de Kagame. Le juge accuse le mouvement rebelle tutsi d'avoir commis, entre 1990 et 1994, des attentats contre les politiques et intellectuels hutus, afin de *«provoquer la terreur et tester la réaction de la population civile»*, qui se livrait en représailles à des massacres de Tutsis. Autre point commun avec l'instruction Bruguière, l'enquête espagnole désigne Kagame et le FPR comme responsables de l'attentat du 6 avril.

Horreur. Pendant le *«génocide»* des Tutsis, dont le juge Andreu ne nie pas la réalité, le FPR est accusé d'avoir commis des massacres de civils. Il cite notamment, sur la foi d'un témoignage anonyme, un incident au cours duquel Paul Kagame en personne aurait fait usage d'une mitrailleuse lourde contre des civils hutus. Jusqu'à présent, le Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPIR), sis à Arusha en Tanzanie, s'est abstenu de juger les crimes du FPR commis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 et recensés dans le rapport Gersony. Kigali a menacé le tribunal international de mettre fin à toute coopération si jamais ce dossier-là était ouvert.

Après la prise de pouvoir du FPR, en juillet 1994, le juge espagnol accuse Kagame d'avoir *«pris le contrôle absolu de la structure d'Etat»* et mis en place *«à partir de ce moment-là un authentique régime de terreur»*. C'est en république démocratique du Congo que cette politique a donné toute la mesure de son horreur, avec les massacres de réfugiés hutus en 1996-1997 puis le pillage des richesses minières de l'est du pays. Fernando Andreu estime à 4 millions les victimes de cette politique de *«domination géostratégique»*.

<http://www.libération.fr/actualite/monde/309067.FR.php>